

*Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes*

**Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Pays	Tchad		
Intitulé/Numéro	Référence: <b>T05-EUTF-SAH-TD-01</b> Résilience et Emploi au lac Tchad (RESTE) Stabilisation des populations rurales en crise prolongée		
Coût total	Coût total estimé : 27 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds Fiduciaire : 27 000 000 EUR		
Méthode d'assistance / modalités de mise en œuvre	Modalité projet: Gestion directe – passation de marchés de travaux, services, subventions – octroi direct		
Code(s) DAC	520 43040 140 12220	Secteur	Sécurité alimentaire Développement rural Eau et Assainissement Soins de santé de base
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	Objectif n° 1: Meilleures opportunités économiques et d'emploi Objectif n° 2: Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle		
Domaines d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1.1 : Investir dans le développement et l'éradication de la pauvreté		

**2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

**2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs**

Ce projet vise à contribuer à maintenir la stabilité sociale et économique dans la région du Lac Tchad et la bande sahélienne à l'Ouest du pays au travers du développement local et des opportunités économiques.

L'action visera à favoriser le développement socio-économique ainsi qu'à accroître la résilience des populations affectées (résidentes et déplacées) par les violences perpétrées par l'EIAO (Etat Islamique en Afrique de l'Ouest – ex Boko Haram) dans la zone du Lac Tchad. Elle s'articule autour de deux domaines thématiques ciblés par le

fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacés (« Fond fiduciaire»): (i) développement économique et emploi; (ii) sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience.

Le projet «Résilience au lac Tchad et Emploi" (RESTE), d'un montant d'environ 27 millions d'euros et d'une durée estimée à 48 mois, intervient en complément à d'autres actions dans la zone du lac. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- OS1. Améliorer l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes à risque de vulnérabilité migratoire aux opportunités économiques
- OS2. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés les plus vulnérables
- OS3. Améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH)
- OS4. Renforcer la gouvernance des structures locales de développement et la cohésion sociale des communautés

Bénéficiant environ 600 000 personnes, le projet sera mis en œuvre dans les régions du Lac, de Hadjer Lamis, du Bhar el Gazal et du Kanem.

Le projet repose sur l'hypothèse que la redynamisation du secteur de l'économie locale dans les régions ciblées couplée à des investissements dans les secteurs de la sécurité alimentaire/nutritionnelle, de l'eau et l'assainissement et de la gouvernance locale, peuvent offrir de nouvelles opportunités économiques et des rôles positifs aux ménages vulnérables. A terme, ces changements pourront accroître les moyens d'existence des populations concernées.

Il sera géré directement par la Délégation de l'Union européenne en République du Tchad (DUE) qui conclura les contrats de travaux et services et les subventions avec les opérateurs retenus. La DUE associera étroitement au suivi de l'action les ministères techniques concernés, les gouverneurs des régions correspondantes, les acteurs administratifs et économiques locaux.

## **2.2. Contexte**

### *2.2.1. Contexte national*

Malgré une situation plus apaisée depuis 2010, le Tchad se trouve au cœur d'un contexte géopolitique très tendu et de menaces sécuritaires provenant de plusieurs zones ou pays voisins. Il accueille ainsi près de 380.000 réfugiés, 100.000 retournés, et 90.000 déplacés internes à ce jour, dont 60.000 dans la zone du Lac Tchad. Le Tchad reste un des pays les plus pauvres au monde (184ème sur 187 en 2014 pour l'indice de développement humain), une prévalence de la pauvreté de 52%, une population peu nombreuse et en moyenne peu dense, surtout rurale (80%), en croissance très rapide (près de 3% /an) et jeune (60% de la population a moins de 30 ans). Les avancées dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont très timides, à l'exception de l'accès à l'eau potable. Les taux de mortalité infantile (près de 20%) et la malnutrition chronique infantile (40%) sont parmi les plus élevés au monde.

Le Tchad traverse, depuis fin 2014, une double crise : budgétaire avec la chute des cours pétroliers et sécuritaire due principalement à l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest (EIAO), ex-Boko Haram : augmentation des dépenses militaires avec l'entrée en guerre contre le groupe mi-janvier 2015, attentats dans la capitale en juin et juillet, asphyxie des échanges commerciaux avec le Nigéria, déplacement de populations et réfugiés, marasme économique de la zone du Lac. La région du Lac seule regroupe 4% (537.000) de la population tchadienne, à 80% rurale, vivant essentiellement de cultures de décrue, élevage, pêche et commerce transfrontalier. Depuis 2014 et encore plus en 2015, l'escalade de l'insécurité due aux attaques de Boko Haram dans la zone a suscité des flux de populations vers l'intérieur du Tchad à partir du Nigeria et des îles ou berges du Lac côté tchadien. Couplé au gel des échanges entre le Nigéria et le Tchad et à la limitation des activités de pêche sur le lac, ceci a aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition des populations dans des zones déjà surexploitées suite à la forte concentration humaine et aux effets des changements climatiques. Il en résulte une dégradation accélérée des ressources naturelles, l'érosion de la résilience des populations, quelques soient leurs moyens d'existence (agriculture, pêche, élevage), et l'exacerbation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition tant chronique qu'aiguë (prévalences très élevées de malnutrition, de 50% supérieurs aux moyennes nationales).

Cette dégradation des moyens d'existence, la paupérisation et précarisation des populations entraînent des risques grandissants de développement de stratégies de survie alternatives, y compris le ralliement à des groupes radicaux violents et/ou criminels, d'exploitation des personnes les plus vulnérables, et de conflits pour l'accès aux ressources naturelles.

### 2.2.2. *Contexte sectoriel: Politiques et enjeux*

Le Plan National de Développement (PND) 2013-2015 du Tchad accorde une grande importance aux domaines abordés par le projet, notamment la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, importance qui sera confirmée dans le premier plan quinquennal 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Vision 2030 du pays, qui sont en voie de finalisation.

La composante Sécurité Alimentaire du projet est en ligne avec les politiques et plans nationaux : Politique nationale de nutrition et d'alimentation (PNNA) qui définit les axes stratégiques multisectoriels dans la lutte contre la malnutrition ; Programme National d'Investissements pour le Secteur Rural (PNISR); le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) relatif au changement climatique et le document de la contribution nationale du Tchad pour la COP21 à Paris en décembre 2015 . Elle est également cohérente avec l'initiative globale pour la résilience (AGIR) et les Priorités Résilience Pays (PRP) du Tchad avec pour but de renforcer la résilience des populations du Sahel face aux crises alimentaires.

Dans le secteur de l'eau et assainissement, les deux documents suivants constituent une référence pour tous les acteurs et partenaires techniques et financiers (PTF) du Tchad: le code de l'eau adopté en août 1999 et le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) adopté en avril 2003. Ce dernier doit être réactualisé et une stratégie nationale de l'assainissement doit être finalisée et adoptée.

Le SDEA repose sur la prise en charge par les villageois eux-mêmes des frais d'entretien en gestion communautaire via l'instauration de Comités de points d'eau, sur la privatisation progressive de la maintenance réalisée par des artisans réparateurs indépendants recrutés dans le milieu rural, d'une part, et sur la consolidation d'un réseau commercial, décentralisé, de distribution des pièces de rechange, d'autre part.

### **2.3. Analyse des problèmes et enseignements tirés**

#### *Insécurité alimentaire et nutritionnelle*

Le Tchad est un pays au climat aride, les trois quarts de son territoire sont considérés comme des zones semi-désertiques voire désertiques. Le Tchad est soumis à des aléas météorologiques divers tels que des inondations et des vents de sable déstabilisant les productions céréalières et pastorales. Au cours de la campagne agricole 2015-2016, le déficit céréalier tchadien a accusé une baisse de 12% par rapport à l'année précédente et d'environ 10% comparée à la moyenne des cinq dernières années (Source : Cadre harmonisé de Novembre 2015). D'après l'Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (ENSA) de décembre 2015, les régions du Kanem, Barh el Gazal et du Lac seront caractérisées en 2016 par une soudure pastorale précoce et difficile, marquée par un risque élevé d'épizootie à cause de la perturbation des mouvements de transhumance résultant de l'insécurité civile. Les résultats préliminaires de l'enquête SMART de septembre-octobre 2015 montrent que le Lac et le Kanem font partie des régions de la bande sahélienne dont les indicateurs se situent au niveau « sérieux » de l'échelle de classification de l'état nutritionnelle de l'OMS avec des prévalences de malnutrition aiguë globale (MAG) de 13,6% et de 14,7%. Au Barh el Gazal le taux de Malnutrition aiguë globale (MAG) est de 17,1 %, ce qui est bien au-dessus de la MAG nationale (13,3%) et correspond à un niveau de « crise » selon la classification de l'OMS.

#### *Conditions climatiques défavorables et migrations*

En plus, d'une crise sécuritaire, les populations des trois régions sont confrontées à des aléas météorologiques divers, qui affectent considérablement les moyens d'existence des ménages (agriculture, pêche et élevage). La zone Nord du Kanem, le Département de Wadi Bissam dispose par exemple d'un fort potentiel productif composé d'espaces multifonctionnels, de cultures irriguées autour des lacs Tchad et Fitri et dans les ouaddis du Kanem, d'un important commerce du bétail vers le Nigéria, d'unités laitières et de la filière gomme arabique, la production du cuir et autres sous-produits animaux. Néanmoins, ces secteurs productifs sont de plus en plus délaissés en raison des incertitudes liées aux facteurs climatiques ; de la faiblesse des investissements ; et de l'insuffisance des politiques d'encadrement et de valorisation des compétences/capacités locales. En effet, bien souvent, les populations actives des trois régions font le choix de la migration pour tenter d'assurer leur survie autrement. Ce phénomène, qui diffère de la transhumance régulière, touche surtout les jeunes en situation de désœuvrement, réduisant ainsi la force de travail au sein des ménages, ainsi que les ressources familiales disponibles. En effet, souvent, ces migrants partent avec une partie des ressources (récolte, argent) dans l'espoir de rembourser cette somme par la suite. Privés de leurs membres actifs, ces ménages s'exposent gravement à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La plupart d'entre eux assurent leur survie en adoptant des pratiques contribuant à la dégradation de l'environnement telles que la vente de bois et de nattes (activité en augmentation de plus de 50% dans la région, surtout chez les femmes).

### *Accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène*

Dans la dernière décennie, le secteur a fait l'objet d'une attention particulière de plusieurs bailleurs à travers des projets d'hydraulique villageoise, d'approvisionnement en eau potable de grands centres, d'hydraulique pastorale et d'assainissement. On note une volonté réelle de mise en cohérence des différentes actions, notamment en ce qui concerne la nécessaire combinaison de l'appui institutionnel d'une part et des volets de réalisations physiques d'autre part.

Depuis 2000, le taux d'accès à l'eau potable au Tchad est passé de 20,7 % de la population à près de 42 % en 2009 et 54% en 2014. En considérant les programmes en cours de réalisation, le Tchad pourrait en 2015 avoir atteint l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) correspondant d'un taux d'accès à l'eau potable de 60 % de la population (les résultats d'une enquête de plus de 10.000 villages devraient le confirmer dans les premiers mois de 2016). Par contre, le taux d'accès à l'assainissement ne serait que de 12% au niveau national, et 5% à peine en milieu rural (MHPV).

Une amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène figure parmi les recommandations d'une évaluation multisectorielle des besoins des populations hôtes, déplacées et retournées dans la région du Lac Tchad.

### *Faiblesse de la gouvernance locale*

Enfin, la gouvernance locale est limitée par la lenteur dans la mise en œuvre de la décentralisation, les contraintes à la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux et la faible participation des jeunes et des femmes aux processus décisionnels concernant leurs propres moyens d'existence et le règlement des conflits. De plus, l'absence de mécanismes de protection sociale expose les jeunes et les femmes à des risques importants qui augmentent leur vulnérabilité (violence, prostitution).

La dégradation extrême des moyens d'existence induit des risques de développement de stratégies de survie alternatives, y compris des conflits pour l'accès aux ressources naturelles, le ralliement à des groupes radicaux violents et/ou criminels, l'exploitation des personnes les plus vulnérables, les migrations irrégulières. Il est dès lors essentiel de contribuer à stabiliser les populations en crise prolongée par amélioration de leurs conditions de vie et moyens d'existence.

## **2.4. Actions complémentaires**

Une intervention a été décidée en novembre 2015 sous l'Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix (IcSP) de l'UE dont un des volets vise à renforcer les moyens d'existence dans la région du Lac et ses environs et consistera essentiellement en une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables par le biais de transferts sociaux et le renforcement de la résilience des communautés et la cohabitation pacifique par la création ou réhabilitation des actifs productifs.

Le projet RESTE est également complémentaire d'actions d'urgence (ECHO) ciblant les populations-hôtes, les déplacés et retournés et contribue ainsi à la lutte contre la malnutrition et au renforcement de la résilience, essentiel au développement durable et la sortie de crise.

Le programme PRESIBALT de la BAD dans la zone du Lac déploiera à plus long terme des activités dans le bassin du lac Tchad concernant la gestion de l'eau, l'environnement, la résilience socio-économique et le renforcement institutionnel de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), qui pourront consolider la situation, une fois stabilisée.

Une attention particulière sera amenée à renforcer la complémentarité entre ce projet et les autres actions, en cours ou à venir, notamment dans le cadre du fonds fiduciaire.

## **2.5. Coordination des donateurs**

L'Union européenne reste le premier partenaire du Tchad dans le secteur de l'eau au Tchad. Les autres partenaires techniques et financiers (PTF) sont la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Suisse, des organisations internationales (y compris les Nations Unies) et des organismes non-gouvernementaux.

La résilience et la malnutrition sont des dimensions transversales de plusieurs groupes sectoriels des PTF auxquels l'UE participe : transports, santé, agriculture et développement rural, environnement et changement climatique, eau et assainissement (l'UE en a la présidence). D'autre part, la Délégation de l'UE est, avec l'UNICEF, le Chef de file des PTF pour l'initiative Scaling-Up Nutrition (SUN) au Tchad.

## **3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE**

### **3.1. Objectifs**

L'**objectif global** de l'action est de contribuer, dans sa zone d'intervention, à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances et le développement.

Les **objectifs spécifiques** sont au nombre de 4 :

#### **OS1: Améliorer l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes à risque de vulnérabilité migratoire aux opportunités économiques**

L'action contribuera à créer des emplois non agricoles à travers le développement de chaînes de valeur inclusives, et d'activités afférentes telles que la transformation des aliments. En complément, le petit commerce et les services innovants seront également soutenus en tant que source d'auto-emploi pour les jeunes, garantissant des résultats rapides.

#### **OS2: Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables.**

L'action améliorera l'accès à la nourriture et soutiendra le renforcement des moyens d'existence locaux grâce à des services techniques/de vulgarisation améliorés sur la base d'innovations testées, qui permettront aux agro-pasteurs et aux pasteurs de mieux gérer les risques, de faire face aux périodes de soudure et d'augmenter leurs revenus. Au regard de la dégradation du contexte nutritionnel annoncée et de la faiblesse des

capacités du système sanitaires, le système de soins sera renforcé en agissant sur tout le paquet minimum d'activité des services de santé.

### **OS3: Renforcer la résilience en améliorant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et l'hygiène (WASH)**

Cette action aura s'articulera autour de (i) la construction de forages, l'installation de pompes manuelles et motorisées, la construction de châteaux d'eau; (ii) l'assainissement et la sensibilisation des populations bénéficiaires à l'hygiène; (iii) la formation des acteurs du secteur (artisans réparateurs, associations d'usagers d'eau, comités de gestion des points d'eau).

L'animation/sensibilisation sur l'hygiène et assainissement autour des points d'eau et des latrines doit être conçue et menée tout au long du projet, et donc bien coordonnées avec les travaux. Toutes les actions en matière d'assainissement seront conformes au Plan Stratégique d'Assainissement National (PSAN), actuellement en développement. L'aspect technique des "latrines privatives" sera étudié davantage afin de tirer des leçons d'autres expériences dans le pays.

### **OS4: Renforcer la gouvernance des structures locales de développement et la cohésion sociale des communautés**

Cette composante renforcera la gouvernance locale et les communautés locales inclusives, au sein desquelles les citoyens responsables participent activement à la gestion des ressources et des services de base. Elle mettra les groupes organisés de jeunes et de femmes au premier plan du dialogue social et de la planification communautaire incluant les personnes déplacés/retournés, et se concentrera sur la prestation de services de base. Une meilleure gouvernance des ressources sera promue pour garantir l'accès raisonnable et pacifié des différents usagers aux ressources naturelles essentielles, et ainsi stabiliser les moyens d'existence et la cohésion sociale.

## **3.2. Résultats escomptés et principales activités**

3.2.1. *Objectif spécifique 1: Améliorer l'accès équitable des jeunes, des femmes et des personnes à risque de vulnérabilité migratoire aux opportunités économiques*

**OS1.R1: L'accès aux opportunités d'emplois pour les femmes et jeunes est amélioré et ils diversifient leur source de revenu, via l'appui aux filières agro-pastorales créatrices d'emploi et à l'auto-emploi.**

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 77 500.

OS1.A1.1. Analyses des chaînes de valeur afin d'identifier les secteurs économiques ayant un potentiel de création d'emplois

OS1.A1.2. Création et soutien aux unités de transformation/commercialisation

OS1.A1.3. Versement de subventions en cascade aux micro/auto entrepreneurs et accompagnement des femmes et des jeunes

OS1.A1.4. Identification et formation des groupements d'intérêt économique locaux tenus par les jeunes, réalisation des ouvrages hydro-agricoles

OS1.A1.5. Identification et accompagnement des groupes AVEC (Associations villageoises d'épargne et de crédit)

OS1.A1.6. Identification des chantiers d'intérêts communautaires et lancement des activités CFW (cash for work), CFA (cash for assets) et cash inconditionnel, en lien avec les PDL.

OS1.A1.7. Appui aux filières couplées à un renforcement de l'observatoire économique

3.2.2. *Objectif spécifique 2: Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés vulnérables.*

**OS2.R1: L'accès à la sécurité alimentaire, via le renforcement de leurs moyens d'existence agro-pastoraux ou l'accès à la protection sociale, est amélioré**

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 88 000.

Le programme prévoit l'élaboration participative et la mise en œuvre de plans de renforcement des capacités organisationnelles et techniques, et des plans d'investissements pour les acteurs locaux de vulgarisation en matière d'agriculture et élevage, soutiendra la sensibilisation sur l'adaptation au changement climatique et l'accès aux intrants et services nécessaires.

Une analyse multidimensionnelle de l'exposition aux risques sera réalisée dans chaque commune, sur la base d'une méthodologie simplifiée et participative et des plans de contingence seront conçus pour gérer les risques identifiés.

Un plan de protection sociale communautaire mixte (conditionnelle et inconditionnelle) pour la sécurité alimentaire sera élaboré et mis en œuvre, tenant compte de la stratégie nationale de protection sociale et des modalités les plus pertinentes pour le(s) contexte(s).

OS2.A1.1. Réalisation des études techniques et d'analyse de la vulnérabilité

OS2.A1.2. Appui à l'amélioration des productions agricoles des cultures pluviales et maraichères

OS2.A1.3. Recapitalisation des cheptels des ménages vulnérables

OS2.A1.4. Appui aux services vétérinaires de proximité par la formation et l'équipement de vaccinateurs

OS2.A1.5. Mise en place et gestion des réserves alimentaires

OS2.A1.6. Organisation de séances de sensibilisation sur l'adaptation au changement climatique et diffusion des pratiques / produits adaptés

OS2.A1.7. Réhabilitation des puits pastoraux

## **OS2.R2. L'accès aux soins de santé de qualité des enfants de moins de 5 ans et des Femmes enceintes et allaitantes est assuré**

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 150 500.

Agissant sur tout le paquet minimum d'activité des services de santé, cette action cible l'ensemble des enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et femmes allaitantes (FEFA). Il s'agit d'une approche globale pour la santé maternelle et infantile ciblant les interventions prouvées efficaces dans la diminution de la morbidité et mortalité infantile : l'amélioration de la couverture de la prise en charge de la malnutrition ; l'augmentation du taux de fréquentation des services préventifs maternels et infantiles selon la stratégie des 1000 jours

OS2.A2.1. Mise en place Foyers d'Apprentissage et Réhabilitation nutritionnelle (FARN) et des dispositifs pour l'alerte précoce.

OS2.A2.2. Mise en place des pompes à motricité humaine PMH

OS2.A2.3. Renforcement des activités préventives et curatives

OS2.A2.4. Appui aux structures sanitaires dans le suivi de la grossesse jusqu'à l'accouchement

OS2.A2.5. Renforcement de la surveillance nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et la sensibilisation des mères sur les actions essentielles en nutrition

OS2.A2.6. Renforcement des capacités des femmes et des prestataires de services des soins

3.2.3. *Objectif spécifique 3: Renforcer la résilience en améliorant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et l'hygiène (WASH)*

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 160 000.

## **OS3.R1 : L'accès à l'eau potable est amélioré dans les zones d'intervention**

OS3.A1.1 Réalisation des forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (estimation provisoire de 110 unités).

OS3.A1.2. Construction ou réhabilitation de châteaux d'eau, de mini-adductions d'eau potable, d'Unités de Production Hydrauliques (UPH), motorisé thermique ou photovoltaïque (estimation provisoire de 45 unités).

## **OS3.R2 : L'accès à l'assainissement est amélioré**

OS3.A2.1. Réalisation de latrines communautaires et possiblement des dalles pour des ménages (à confirmer en phase de formulation).

**OS3.R3 : Les pratiques d'hygiène en relation avec l'eau et assainissement sont améliorées:**

OS3.A3.1.. Mise en œuvre d'activités « WASH », en particulier la sensibilisation à l'hygiène dans la zone d'intervention<sup>1</sup>.

OS3.A3.2: Réalisation d'études de lien avec la santé pour le suivi et l'évaluation

**OS3.R4 : Les infrastructures d'eau et assainissement sont mieux gérées au niveau local:**

OS3.A4.1. Appui technique et institutionnel visant le contrôle et suivi des chantiers d'infrastructures d'eau par les parties concernées en association avec les services du Ministère de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise (MHPV).

OS3. A4.2. Appui aux artisans réparateurs, associations d'usagers d'eau et comités de gestion des points d'eau.

OS3. A4.3. Soutien à la chaîne d'approvisionnement des pièces de rechange à travers l'installation de magasins de proximité.

3.2.4. *Objectif spécifique 4: Renforcer la gouvernance des structures locales de développement et la cohésion sociale des communautés*

**OS4.R1 : Les capacités des structures publiques de développement et des OSC au niveau local sont renforcées afin de mener des actions de développement socio-économiques durables**

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 134 500.

OS4.A1.1. Elaboration/révision des Plans de Développement Locaux (PDL) qui tiennent compte des analyses de vulnérabilité

OS4.A1.2. Diagnostic et renforcement des capacités des structures locales de développement

OS4 A1.3. Mise en place d'un mécanisme participatif de coordination et de suivi de mise en œuvre des PDL impliquant les communautés locales

OS4.A1.4. Établissement d'un fond "fast-track" (mise en œuvre accélérée) d'investissement dans les infrastructures locales définies dans les PDL.

OS4.A1.5. Établissement, formation et accompagnement de comités de prévention et gestion des conflits

OS4.A1.6. Appui à la mise en place des comités régionaux de Nutrition et d'alimentation

---

<sup>1</sup> Les activités de sensibilisation en matière de « WASH » et d'amélioration de l'hygiène seront réalisées dans tous les villages où des points d'eau sont réalisés, la construction de latrines ne se fera que dans certains d'entre eux

### 3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau (E/M/F)	Mesures d'atténuation
<i>Politique</i>		
Les conditions de sécurité dans les zones du projet se détériorent	E	L'appui des partenaires du Tchad (notamment au travers de la MNJTF – Multinational Joint Task Force et la Compagnie de Sécurité Nautique) renforce la sécurité dans la zone.
<i>Mise en oeuvre</i>		
Manque d'implication des ministères et manque de collaboration entre les différentes Directions Techniques.	F	Association des ministères dès la conception du projet ; Réunions régulières avec les autorités nationales et locales
Faible collaboration des autorités locales (municipalités, conseils départementaux ou cantonaux) ou services techniques	F	Implication des autorités locales et services techniques dans tout le processus de conception et mise en œuvre ; transparence et reddition des comptes régulière ; signature de MoUs en début de projet.
Faible niveau technique et faible capacité de mise en œuvre des municipalités, conseils départementaux ou cantonaux	E	Possibilité de subventionner non pas les communes/cantons mais aussi des associations locales disposant de meilleures capacités
Délais importants pour le démarrage des activités sur le terrain	F	Mobilisation rapide de l'expertise pour les études complémentaires sur base de termes de référence existants
<i>Economique</i>	F	
Augmentation des prix des denrées et intrants	F	Subventions, commandes groupées via les associations professionnelles.
<i>Social</i>	M	
Faible participation des bénéficiaires	M	Approche participative, travail préparatoire, soin accordé à l'identification des personnes cibles
Faible implication des jeunes et des femmes dans les dialogues citoyens	M	Représentation des jeunes et des femmes dans les mécanismes de dialogue citoyens existants.
<i>Environnemental</i>	E	
Faible pluviométrie et situation d'urgence des ménages très pauvres	E	Coordination avec les acteurs d'urgence, adaptation de l'action en fonction du contexte.

### 3.4. Questions transversales

#### *Genre*

La zone ciblée se caractérise par un modèle patriarcal dans lequel les hommes gèrent les affaires de la communauté, alors que les femmes sont en charge des travaux domestiques et des soins aux membres de la famille. Elles ont un niveau très faible de pouvoir aussi bien dans la sphère publique que dans la sphère privée. Leur participation aux activités du projet sera priorisée, elles seront soutenues à travers des associations de femmes ou de jeunes (à forte mixité de genre) pour une meilleure gouvernance locale, bénéficieront largement de la composante de protection sociale, et leur participation dans les instances de décision sera promue. Le projet aura également des effets significatifs immédiats sur la pénibilité du travail des femmes et des enfants (en particulier les filles) en les soulageant des tâches de collecte d'eau pour le ménage.

#### *Changements climatiques et environnement*

La zone ciblée par le projet est fortement affectée par des conditions climatiques extrêmes. Le projet prévoit donc une forte composante de promotion de l'adaptation aux changements climatiques des bénéficiaires (voir OS2.R1) par le soutien à des séances d'approfondissement des situations de vulnérabilités et conception de tactiques d'adaptation au changement climatique, par la facilitation de l'accès aux intrants, services et techniques/pratiques adaptées, par une meilleure gestion des risques climatiques grâce à des mécanismes adaptés de communication d'informations agro-météorologiques en relation avec l'agriculture et l'élevage. L'accroissement de l'offre alimentaire, la mise en place du travail collectif, l'amélioration de l'accès à l'eau, diminuent les tensions sociales liées à la répartition des ressources sur la zone et potable contribue à limiter les déplacements de populations vers des zones urbaines et périurbaines.

#### *Droits de l'Homme*

Le projet accordera une place capitale à la préservation et promotion des droits des personnes touchées directement ou indirectement par les interventions du projet. Les droits des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables (personnes vivant avec le VIH, personnes en situation de handicap, personnes âgées) seront pris en compte que ce soit au niveau du ciblage ou de l'accès aux activités proposées, en particulier en ce qui concerne les OS 1 et 2. Le projet veillera à respecter le principe de « ne pas nuire » au sein des communautés cibles du projet. A ce titre, les droits des retournés à l'intégration au sein des communautés hôtes ainsi que la justice sociale seront promus.

#### *Gouvernance démocratique*

Le projet aura recours à tous les mécanismes de redevabilité, de transparence et de participation communautaire afin d'intégrer les populations cibles dans les interventions du projet. Des espaces de discussions seront régulièrement organisés afin de donner la parole aux populations et de recevoir leurs retours sur la mise en œuvre des activités. Le projet sera mené de manière à renforcer la participation citoyenne des populations afin de développer les capacités de prise de décision et de participation à la gouvernance locale.

### 3.5. Parties prenantes

*Pour les OSI, 2 et 4 :*

- Les Cantons, les Comités régionaux d'actions (CRA) et Comités départementaux d'actions (CDA): responsables de la mise en œuvre des PDC, elles sont redevables auprès de leur communauté du développement de leur commune et de l'amélioration du bien-être des populations. Elles ont exprimé leur volonté de renforcer leurs capacités afin de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés dont ils sont issus.
- Les ONG locales, partenaires des ONGs associées en un consortium bénéficiaire de la subvention, et ce dernier ;
- Les groupements féminins et des jeunes (GFJ) : Les GFJ sont un forum idéal pour mieux définir les besoins des femmes et des jeunes, les organiser et les appuyer dans leurs démarches économiques. Ils seront la plateforme pour la mise en place des groupes d'épargne et des activités génératrices de revenus (AGRs).
- Les services techniques déconcentrés en charge de l'agriculture, l'environnement, l'élevage, l'hydraulique et l'action sociale seront associés à l'action. Ils effectueront le suivi des actions dans les cantons et villages d'intervention. Ils seront responsables d'assurer l'intégration de l'action dans les programmes exécutés au titre des stratégies et plans nationaux en matière de développement au niveau communal (PDL).
- Les autorités locales : le gouvernorat (en particulier des régions du Lac, du Bhar el Gazal et du Kanem), les communes, les sous-préfectures, les chefs de canton et de villages seront pleinement impliqués dans le processus de consultation au démarrage du projet à travers les Comités locaux d'actions (CLA), CDA, CRA et ateliers de lancement et de suivi de progrès du projet. Les structures techniques et administratives étatiques décentralisés constitueront des partenaires stratégiques dans la mise en œuvre du projet, notamment dans les domaines de l'agriculture (ONDR et SODELAC), l'élevage, et l'hydraulique urbaine et rurale.

*Pour l'OS3 :*

- Le Ministère en charge de l'eau et assainissement et ses services déconcentrés
- Les gouvernorats des régions du Lac et Hajer Lamis.
- Opérateurs de travaux et services sélectionnés

Pour l'ensemble de l'action

- les acteurs administratifs et économiques locaux, dont les groupes d'usagers et comités de gestion des infrastructures d'eau et assainissement, les coopératives/micro et petites entreprises, les commerçants, les institutions financières privées
- les bénéficiaires de l'action

- la Délégation de l'Union européenne

#### **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

##### **4.1. Convention de financement, le cas échéant**

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

##### **4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 48 mois à compter de l'adoption de la présente fiche d'action.

##### **4.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

Le projet sera géré directement par la Délégation de l'Union européenne en République du Tchad (« DUE ») qui conclura les contrats de travaux, services et les subventions avec les opérateurs retenus.

En ce qui concerne les actions correspondants aux OS 1, 2 et 4, un contrat de subvention sera conclu avec un consortium de trois ONG composé d'OXFAM (Chef de file), Action contre la Faim et Care, intervenant dans des parties différentes de la zone d'intervention. Les raisons pour l'attribution directe de la subvention à ce consortium sont les suivantes :

- Ces trois ONG ont démontré leurs capacités opérationnelles depuis des années dans les zones d'intervention concernées ;
- Elles ont notamment développé une expérience dans leurs domaines de compétence (ciblage des vulnérables suivant la méthodologie « Household Economic Analysis, HEA », transferts sociaux monétaires (non) conditionnels ; analyses de vulnérabilité nutritionnelle selon les méthodes de référence (SMART, SLEAC2) ;
- ECHO et DFID les soutiennent dans la mise en œuvre de projets de résilience en termes de sécurité alimentaire et de l'économie au sens large, selon les objectifs du fond fiduciaire ;
- Elles sont également impliquées dans des actions de développement et sont parmi les rares à opérer à l'articulation de l'humanitaire et du développement ;
- Il y a très peu/pas d'alternatives étant donné le nombre actuel très limité d'opérateurs compétents et fiables au Tchad.

En ce qui concerne l'objectif spécifique 3, l'action sera mise en œuvre au travers de marchés de travaux et de services (surveillance, audits techniques et financiers, gestion) sauf les activités de sensibilisation en matière de « WASH », l'amélioration

---

<sup>2</sup> Standardised Monitoring and Assessment of Relief and Transitions, Simplified LQAS (Lot Quality Assurance Sampling) Evaluation of Access and Coverage

de l'hygiène et la construction de certaines latrines qui seront réalisées par un/des contrats de subvention avec une/des ONG.

La DUE associera étroitement au suivi de l'action les ministères techniques concernés, les gouverneurs des régions du Lac, de Hadjer Lamis, de Bahr el Gazal et du Kanem, les acteurs administratifs et économiques locaux et autres parties prenantes importantes au travers de réunions semestrielles.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fera partie intégrante des responsabilités de la maîtrise d'œuvre.

À cette fin, cette dernière établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborera régulièrement des rapports d'avancement (trimestriels) et un rapport final.

Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE au Tchad pour rendre compte de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place ou proposés, ainsi que des résultats obtenus. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Délégation de l'UE au Tchad peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés pour réaliser des contrôles de suivi indépendants.

#### 4.4. Budget indicatif

DESCRIPTION	TOTAL (EUR)
Accès aux opportunités économiques, sécurité alimentaire et gouvernance locale – Gestion directe – subvention octroi direct à OXFAM (Objectifs spécifiques 1, 2, 4)	<b>15 000 000</b>
Passation de marché (gestion directe) dont (montants indicatifs):	<b>11 100 000</b>
<i>Travaux</i>	<i>7 400 000</i>
<i>Supervision</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Gestion de projet</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Formation et sensibilisation</i>	<i>1 200 000</i>
Communication / visibilité	<b>100 000</b>
Audits/évaluation	<b>400 000</b>
Imprévus	<b>400 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 000 000</b>

#### **4.5. Évaluation et audit**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

#### **4.6. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.